

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-602

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2021-602

Subvention de fonctionnement 2021 à la société Autocool - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2001, AutoCool est un acteur historique de l'autopartage qui contribue, sur ce volet, à la mise en œuvre de la politique des mobilités de Bordeaux Métropole à travers ses services Citiz Bordeaux, et Yeah. La marque nationale Citiz, portée par la société coopérative France-Autopartage, a été adoptée fin 2013 par la SCIC AutoCool sur le territoire de la Métropole.

Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus, et de la ramener au point de départ (station sur voirie ou en parking). L'offre complémentaire baptisée Yeah, créée en 2017, permet de prendre et rendre une voiture à l'intérieur d'un périmètre défini (l'intra boulevard), sans obligation de retour au point de départ (« free floating » ou sans station).

Outre le service pratique et économique qu'il apporte aux utilisateurs, l'autopartage s'inscrit dans les politiques mobilités et amélioration du cadre de vie menées par les collectivités :

- chaque voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures particulières et libère 3 places de stationnement en moyenne,
- les « autopartageurs » changent leurs habitudes de mobilité au bénéfice des alternatives à la voiture (transports collectifs, vélo et marche à pied), ce qui consolide ces modes et réduit les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air et le bruit.

La récente validation du Schéma des Mobilités, qui dans sa fiche 14 détaille les actions qui visent à conforter les usages partagés de l'automobile, renforce la volonté métropolitaine d'accroître ce nouvel usage de la voiture. AutoCool s'inscrit aussi dans les objectifs de la récente loi d'orientation des mobilités qui conforte le rôle de l'autopartage en termes de mobilité durable et son statut de SCIC est un atout au regard de la volonté publique de renforcer l'économie sociale et solidaire.

Historique des relations avec la métropole et demande de subvention 2021

En juin 2009, la Métropole décidait de souscrire au capital de la SCIC AutoCool par un apport d'un montant de 5 000 €. Par délibération n°2021-32 du 29 janvier 2021, et au regard de l'utilité sociale et locale des activités proposées par la société AutoCool, Bordeaux Métropole a acté une prise de participation supplémentaire de 100 000 € pour accompagner le projet de développement à 5 ans de la structure.

En parallèle depuis 2010, la Métropole soutient la structure par une subvention de

fonctionnement. AutoCool a bien déposé une demande de subvention de 20 000 € pour l'année 2021. Afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes, le Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 avait autorisé Monsieur le Président à ouvrir les crédits de paiement provisoires de la section de fonctionnement et à verser des acomptes provisionnels de subventions aux organismes bénéficiaires avant le vote du budget 2021. Une avance de 10 000 € avait été versée dans ce cadre, à la SCIC AutoCool en février 2021. Une nouvelle décision de la métropole et le projet de convention ci-annexé sont nécessaires pour confirmer le montant total de la subvention 2021 et, par voie de conséquence, l'avance déjà versée et le versement du solde 2021.

Evolution de l'activité de la SCIC AutoCool en 2021

Le début de l'année 2021 a été marqué par la crise sanitaire, même si le premier semestre a enregistré des recettes d'exploitation en progression de 4% par rapport à 2019. L'activité est bien orientée depuis mai, portée par les particuliers (loisirs / vacances). En revanche, le niveau d'activité des professionnels n'a pas retrouvé son niveau d'avant mars 2020, en raison de 3 phénomènes cumulatifs :

- L'avènement de la visioconférence qui limite les déplacements pour motif réunion ;
- Le maintien large du télétravail ;
- La crise économique qui pèse notamment sur les indépendants et les activités événementielles.

L'année 2021 est également marquée par un bon niveau d'inscriptions autour de 60/mois, ce qui porte le nombre de clients à près de 5 700.

Le parc de véhicules partagés est passé de 111 véhicules à fin 2020 à 125 à ce jour (+13%). L'année 2021 aura vu le remplacement de près de 45% de la flotte totale, ainsi que le renforcement de l'offre hybride (Yaris, Swift, Fiat 500) pour atteindre 30 % de la flotte. A noter enfin que le développement de stations se poursuit à Mérignac, Le Bouscat et Talence et que Citiz s'inscrit dans une volonté de développer les stations d'autopartage sur voirie dans les prochaines années. Enfin, la SCIC mène de nombreux échanges avec des promoteurs et aménageurs pour intégrer des stations d'autopartage au cœur des nouvelles résidences.

Soutien de Citiz en 2021

Le soutien de Bordeaux Métropole à la SCIC AutoCool entre dans le cadre des actions issues du Schéma des Mobilités et de la promotion des entreprises de l'économie sociale et solidaire. En outre, le contexte lié à la sortie de la crise sanitaire et des changements structurels notamment pour les déplacements professionnels participe du besoin de maintien d'un niveau de subvention à hauteur de ce qu'il était depuis 2016, soit 20 000 €.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2021	Budget 2020 (prévisionnel)	Budget 2019
Budget global (charges directes affectées)	1 393 254 €	1 390 369 €	1 238 473 €
Charges de personnel / budget global	17,7%	17,7%	17,6%
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	1,4%	1,4%	1,6%

Il est précisé que la SCIC AutoCool ne reçoit aucune autre subvention.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 de 10 000 €.

Il vous est ainsi proposé de renouveler le soutien de Bordeaux Métropole à la SCIC, et de

valider la convention proposée en annexe entraînant le versement d'un solde de subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2021. La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'action de la SCIC AutoCool.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2 ;

VU la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n°2021-430 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021 portant adoption du Schéma des Mobilités ;

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l' « Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) – Décision - Autorisation » ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la démarche de la SCIC AutoCool (exploitant les services d'autopartage Citiz et Yeah) s'inscrit dans les actions en faveur des usages partagés de l'automobile, dans le cadre du Schéma des Mobilités,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la SCIC AutoCool une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € au titre de l'année 2021, pour un budget prévisionnel de 1 393 254 €.

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la SCIC AutoCool.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65 article 65742, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH